



Appel à projet Mobil'Arve – 3^{ème} édition

Accompagnement au développement de projets de mobilités

Qui peut déposer un dossier ?

Sont autorisées à déposer un dossier de candidature toutes les collectivités de la vallée de l'Arve concernées par le Plan de Protection de l'Atmosphère, soit les 5 communautés de communes (CCPR, CCFG, 2CCAM, CCPMB, CCVCMB), leurs 41 communes (dont la commune de Châtillon-sur-Cluses) et les syndicats mixtes du territoire ; ainsi que les établissements scolaires, les associations loi 1901, les exploitants de service de mobilités, les organismes institutionnels du tourisme, les établissements de santé et les stations de sports d'hiver. Les dossiers déposés doivent porter leurs effets sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Contexte de l'Appel A Projets (AAP)

Dans le cadre du PPA2, l'Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc est en mesure d'accompagner toutes les structures de la vallée de l'Arve dans la réalisation de projets de mobilités alternatives, en vue de la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle.

Quels projets sont concernés ?

Les projets de mobilité concernés sont ceux favorisant le développement des déplacements respectueux de l'environnement naturel et de l'usage des modes actifs (vélo, marche à pied), des transports en commun et du covoiturage.

Ils s'adressent à différents publics tels que les habitants de la vallée de l'Arve, les élus, les scolaires, les publics précaires, les usagers des établissements de santé et des complexes touristiques.

L'expertise accordée

Le nombre de jours accordés aux collectivités est défini selon l'intérêt (complémentarité, objectifs, etc.) et la nécessité d'expertise externe du projet. Il est défini par un jury de sélection composé de la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ADEME, la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie et de l'Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc.

Les projets déposés ne doivent pas être déjà bénéficiaires de dispositifs complémentaires de subventions. (Ex : AVELO2, AMI Montagne, Aménagements cyclables 2022...).

L'expertise ne peut pas être remplacée par de l'investissement. Le financement concerne donc uniquement l'accompagnement des structures au travers d'expertises et de conseils. Il ne pourra néanmoins remplacer une prestation globale d'un bureau d'étude, le nombre de jour à allouer à chaque projet étant limité.

Quelles sont les conditions d'engagement ?

En bénéficiant de cet accompagnement, l'établissement s'engage à :

- Ce que tous les renseignements fournis dans le présent dossier de candidature soient exacts ;
- Être en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales ;
- Ce que le projet pour lequel vous sollicitez l'accompagnement de l'Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc ne soit pas déjà entamé ;

Quels sont les critères d'appréciation ?

Votre candidature sera appréciée au regard des critères suivants :
Aucun de ces critères n'est éliminatoire. Un seul projet sera retenu par structure.

CRITÈRES
Adéquation du projet avec les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère. <i>Il s'agit d'améliorer la qualité de l'air par la mise en place de mesures permettant la réduction des émissions de polluants atmosphériques afin d'éviter les dépassements fixés par l'Union Européenne.</i>
Avoir une personne référente à la mobilité. <i>Il s'agit de faciliter les échanges entre la structure et l'Agence Écomobilité en vue d'un soutien durable et pérenne du projet.</i>
Inscription du projet au sein d'une démarche cohérente plus globale. <i>Il s'agit de créer un contexte favorable à l'efficacité et à la durabilité du projet à l'échelle de la structure ou à plus grande échelle, notamment en partenariat avec les collectivités locales.</i>
Faible expertise dans le domaine de l'écomobilité. <i>Les structures disposant de peu de connaissance et d'expérience dans le domaine de l'écomobilité seront avantagées.</i>
Effet levier et valeur ajoutée de la prestation proposée <i>Les candidats ne disposant pas de possibilités d'aide extérieure (par l'intermédiaire d'une structure fédératrice ou d'un établissement public de coopération intercommunale par exemple) ou de subventions adaptées à leurs besoins seront avantagés.</i>

Comment valider votre candidature ?

→ Par mail

En renvoyant le coupon-réponse ci-dessous à :
romain.combes@agence-ecomobilite.fr

→ Par courrier

En renvoyant le coupon-réponse ci-dessous à :
Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc
6, Rue du Forum
74000 ANNECY

Contact

Pour toutes demandes d'informations supplémentaires, veuillez-vous adresser à :
Romain COMBES, coordinateur territorial Haute-Savoie
Mail : romain.combes@agence-ecomobilite.fr
Tel : 06 51 76 11 24

Date limite de dépôt des candidatures : le 22 février 2023



Coupon réponse

Nom / Raison sociale	
Adresse	
CP	
Ville	
Téléphone	
Nom du représentant légal	
Fonction	
Site internet	
Nom du contact référent (dans le cadre du projet)	
Fonction du référent	
Adresse mail du référent	
N° de téléphone du référent	

Nom du projet	
Modes de déplacement concernés par ce projet	<input type="checkbox"/> Covoiturage <input type="checkbox"/> Train <input type="checkbox"/> Marche <input type="checkbox"/> Bus urbain <input type="checkbox"/> Vélo <input type="checkbox"/> Autopartage <input type="checkbox"/> Autre :
Public(s) ciblé(s) par ce projet	<input type="checkbox"/> Grand public (habitants) <input type="checkbox"/> Public précaire <input type="checkbox"/> Salariés <input type="checkbox"/> Touristes <input type="checkbox"/> Scolaires/Etudiants <input type="checkbox"/> Sportifs <input type="checkbox"/> Autre :

Description du projet

**Type
d'accompagnement
attendu de la part de
l'Agence Ecomobilité ?**

Budget annuel 2022 (investissement et fonctionnement)	
Budget annuel 2023 (investissement et fonctionnement)	
Nombre d'habitants	
Nombre de salariés de la structure	
Nombre d'emplois sur le territoire de compétence	
Montant du budget environnement 2022 (le cas échéant)	
Montant du budget développement durable 2022 (le cas échéant)	
Montant du budget transports ou déplacements 2022 (le cas échéant)	
EPCI de rattachement (pour les communes) et leur nombre d'habitants	
Échéance prévisionnelle de la réalisation du projet	

Les documents complémentaires

➔ Une lettre de candidature (voir modèle en annexe 1) dûment signée par la ou le représentant officiel(le) de la structure demandeuse.

➔ La fiche « Engagement et attestation sur l'honneur » (voir modèle en annexe 2) dûment signée par la ou le responsable de la structure demandeuse.

Annexe 1 - Modèle de lettre de candidature

Ce courrier doit être de préférence réalisé sur papier à en-tête du candidat

Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc
6, Rue du Forum
74000 ANNECY

A **[Lieu]**, le **[Date]**,

Objet : Candidature – Accompagnement au développement de projet de mobilité dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère 2 de la vallée de l'Arve

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'appel à candidature de la Région Rhône-Alpes pour bénéficier d'un accompagnement en écomobilité nous souhaitons déposer notre demande.

[Rappeler en quelques lignes vos besoins et vos attentes].

Le dossier comportant l'ensemble des éléments demandés est joint à ce courrier.

[Formule de courtoisie].

[Nom et qualité du signataire]
+Cachet de la structure
[Signature]

Annexe 2 - Fiche « Engagement et attestation sur l'honneur »

Ce courrier doit être de préférence réalisé sur papier à en-tête du candidat

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de l'appel à candidature concernant l'accompagnement au développement de projet de mobilité dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère 2 de la vallée de l'Arve

A ce titre, j'ai bien noté que :

- le dossier devra être complété par tout document jugé nécessaire et utile, à la demande de *l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc* pour en assurer l'instruction ;
- la conformité du dossier ne constitue pas un droit à une aide publique ;
- l'attribution de toute aide publique est subordonnée à une vérification des conditions légales ainsi qu'à une appréciation de son opportunité et de sa valeur en termes économiques, sociaux et environnementaux ;
- Le dépôt de dossier vaut acceptation par les candidats des modalités de sélection des lauréats.

Je m'engage :

- à communiquer tout document et/ou renseignement jugé nécessaire et utile à l'instruction du dossier de candidature et au suivi de l'intervention ;
- à respecter les obligations de publicité et d'information tant locales que nationales et communautaires ;
- à respecter les obligations découlant des contrôles locaux, nationaux et communautaires ;

J'atteste sur l'honneur :

- que les renseignements fournis dans le dossier sont exacts ;
- être en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales ;

A [Lieu], le [Date],
[Nom et qualité du signataire]
+Cachet
[Signature]